CHAPITRE III.

Entrevues des Délégués du Conseil de Flandre avec les Chanceliers

Entrevues des Délégués du Conseil de Flandre avec les Chanceliers

I.

Visite du 3 mars 1917, au Chancelier de l'Empire, von Bethmann-Hollweg. Le 3 mars 1917, une délégation du Conseil de Flandre se rendit à Berlin.

(*Nous empruntons textuellement ce compte rendu au manifeste lancé par le Conseil de Flandre.*)

Pour faire connaître les décisions et les vœux contenus dans ce manifeste au seul pouvoir avec lequel il était possible jusqu'ici de traiter et qui en outre avait demandé de plus amples explications au Conseil de Flandre, une députation fut désignée, composée de :

MM. le docteur Aug. BORMS, directeur au Ministère des Sciences et des Arts, à Anvers;
le docteur P. TACK, directeur général de l'Enseignement supérieur et professeur honoraire à Gand;
le docteur DUMON, médecin à Bruges;
LAMBRICHTS, professeur à Bruxelles;
le docteur VERHEES, directeur au Ministère de l'Industrie et du Travail, à Bruxelles;
le docteur J. VAN DEN BROECK, avocat à Anvers;
le professeur Th. VERNIEUWE, directeur général au Ministère de l'Agriculture, à Bruxelles.

Le 3 mars, cette députation, en toute liberté et pleinement consciente de sa responsabilité vis-à-vis du peuple flamand, se rendit à Berlin, où elle fut officiellement reçue par le Chancelier de l'Empire allemand.

Le porte-parole de la députation exposa le programme du parti flamand activiste, qui est basé sur l'autonomie du pays flamand par la langue et la culture néerlandaises; il appuya particulièrement sur la « volonté inébranlable du peuple flamand de décider souverainement, à l'avenir, de son propre sort dans le domaine politique, industriel et économique, à l'égal de n'importe quelle puissance ». Il fit allusion au discours du Chancelier du 5 avril 1916 et aux mesures louables prises jusqu'ici par Son Excellence le Gouverneur Général et demanda que ces mesures, prises en application des principes du droit international, fussent reconnues et garanties par la Conférence de la paix.

Le Chancelier répondit a la délégation dans les termes suivants :

« Messieurs, soyez cordialement les bienvenus dans la capitale de l'Empire allemand, vous, les représentants d'un peuple de sang et de langue semblables aux nôtres, avec qui nous entretenions des relations intimes dans le domaine politique, artistique et économique, à l'époque de l'apogée de la civilisation germanique. Je n'ai qu'à citer les noms d'Augsbourg et d'Anvers, de Nuremberg et de Bruges et aussitôt surgit dans notre âme, de la léthargie des siècles passés, la conscience d'un lien familial et d'une existence commune, qui réunissent les deux peuples. Les paroles pleines de confiance, que vous venez de prononcer trouvent pour ce motif chez moi-même, et je crois pouvoir l'affirmer, chez chaque Allemand, un sympathique écho.

Pendant des siècles, le peuple flamand fut conduit dans des voies qui l'éloignèrent de plus en plus de nous et que les poètes conscients appellent la route des douleurs. Aujourd'hui, au milieu de cette lutte sanglante, Dieu a voulu qu'Allemands et Flamands se soient retrouvés avec la certitude que dans cette lutte contre la poussée en avant du latinisme, des voies identiques nous conduiront au but commun.

Il nous reste encore beaucoup à lutter, à travailler, ce qui ne peut m'empêcher de vous tendre dès maintenant la main pour le travail amical commun.

Sa Majesté l'Empereur, à qui j'ai fait part de votre désir d'entrer en relations avec le gouvernement, animé d'une sincère pitié pour le sort du peuple flamand, a manifesté sa volonté de réaliser les vœux si justes que vous venez d'exprimer, pour autant que l'état de guerre et les exigences militaires le permettent. En vertu de cet ordre de Sa Majesté, j'ai à vous communiquer ce qui suit :

Depuis longtemps déjà le Gouverneur Général a médité et appliqué des mesures préparatoires ayant pour but d'accorder au peuple flamand la possibilité, jusqu'ici simplement promise, d'un libre développement intellectuel et économique, et cela, d'accord avec mon discours d'avril de l'année passée, et de jeter de cette manière la base de cette autonomie que le peuple flamand espère conquérir, mais qu'il atteindrait difficilement par ses seules forces. Je suis complètement d'accord sur ce but avec le Gouverneur Général, en vous assurant que la ligne de conduite politique, que vous avez choisie vous-mêmes et qui s'accorde avec les principes du droit international, sera continuée sans relâche et que, même pendant l'occupation, la séparation administrative sera réalisée, d'ailleurs selon le vœu des deux parties de la Belgique.

La frontière linguistique doit devenir dans le plus bref délai possible, la limite séparative de deux domaines administratifs bien distincts, réunis sous les ordres du Gouverneur Général. L'action commune des autorités allemandes et des représentants du peuple flamand nous permettra d'atteindre ce but.

Les difficultés ne seront pas minimes, mais je sais qu'il y a moyen de les surmonter, si tous les Flamands, qui auront reconnu au fond de leur conscience quelle lourde charge patriotique pèse sur eux en ce moment décisif, y collaborent avec désintéressement.

Que le sentiment de ce devoir se soit manifesté spontanément chez les Flamands, vos décisions du 4 février me le prouvent. Je salue votre union comme la meilleure garantie pour la réussite de nos efforts communs. Très volontiers nous discuterons avec le Conseil de Flandre des moyens qui nous conduiront au but proposé.

Passage ne figurant pas au rapport du Conseil de Flandre, mais au rapport allemand :

« *Lors des pourparlers de paix et aussi après la conclusion de la paix, l'Empire allemand fera* » *tout son possible pour encourager et protéger le libre développement du peuple flamand.* »

Emportez avec vous dans votre belle patrie cette certitude et dites aux fils de la Mère-Flandre que nous, Allemands, nous sommes fermement décidés à faire tout notre possible, pour qu'après les misères de la guerre, cette patrie s'épanouisse en une nouvelle efflorescence (1). »

---

(1) On verra au sujet de la séance du 4 février 1917 au cours de laquelle fut proclamée l'indépendance de la Flandre, et au sujet de la visite du 3 mars au Chancelier :

a) La « Deutsche Politik » du 16 février 1917, écrit par le député allemand G. von Schulze Gaevernitz (Publié par Rudiger, *Le Livre Noir de la Trahison activiste*, p. 116.)

b) La *Kölnische Volkszeitung* du 4 mars 1917. — Cet article se termine en ces termes :

« De quelque façon que le sort règle l'avenir de leur pays, il est un point sur lequel, dès maintenant, aucun Belge sensé ne peut plus s'abuser; sous une forme ou sous une autre, la future situation de la Belgique à l'égard de l'Allemagne impliquera une certaine dépendance. Comme le Centre l'a déclaré au Reichstag, il faudra que l'Allemagne conserve un contrôle économique, politique et militaire sur la Belgique. C'est une vérité dont nous a convaincus la guerre et qui ne s'effacera plus de nos mémoires. Dans sa réponse, le Chancelier a déclaré expressément que même après la guerre il continuerait à protéger les droits des Flamands. Il ressort de ces paroles, qu'à l'encontre de ce qu'a pu dire SCHEIDEMANN, le Chancelier est dès maintenant bien résolu à conserver un pouvoir politique sur la Belgique. Ce n'est en effet qu'avec un certain contrôle politique que nous pourrons maintenir et fortifier l'indépendance des Flamands. Ceci n'implique aucune sorte d'annexion, mais simplement des «garanties réelles» que le Chancelier a promises au peuple allemand ». (Publié par Rudiger, ibid., p. 113.)

Entrevues des Délégués du Conseil de Flandre avec les Chanceliers

II

Visite au Chancelier MICHAELIS, le 29 août 1917 (1).

(Traduction complète.)

Le mardi 28 août 1917, un quart d'heure avant midi, le Conseiller d'Etat, Dr HUSSEN, Référendaire près le Verwaltungschef, fit savoir au Secrétaire VAN DEN BROECK que la réception d'une délégation du Conseil de Flandre par le Chancelier, qui devait avoir lieu le dimanche 26 août, aurait lieu le mercredi 29. Cette réunion était fixée à 7 heures, dans un local qui serait désigné plus tard.

MM. HUSSEN et VAN DEN BROECK tombèrent d'accord pour avertir d'urgence les membres qui avaient été désignés pour faire partie de cette délégation.

HUSSEN se chargeait de télégraphier à DE KEERSMAECKER, DEVREESE, BORMS, DE DECKER, SEVEREYNS et FORNIER. En outre, le Secrétaire VAN DEN BROECK devait convoquer de son côté : MM. TACK, DE KEERSMAECKER, VERHEES, DEVREESE, VAN DEN BROECK, BRYS, BORMS, DE DECKER, VON ZIEGESAR, LAMBRICHTS, HEUVELMANS, SEVEREYNS, FORNIER, VERNIEUWE, LIBBRECHT, PEERENBOOM, qu'il pourrait toucher le 28 à la séance du Conseil de Flandre.

Le Conseiller d'Etat HUSSEN et le Commissaire civil KREUTER viendraient chercher la Délégation pour la conduire au local où la réunion aurait lieu.

Le 29 août, SCHROEDER écrivit au Secrétaire du Conseil de Flandre, qu'avant l'audience accordée par le Chancelier, il serait bon que la délégation ait un entretien avec le baron von der LANCKEN. Les messieurs qui feraient partie de la délégation devaient donc se trouver à 4 heures au Conseil de Flandre.

Le professeur DEVREESE, qui voyageait en Allemagne et le professeur FORNIER, qui était en Hollande, ne purent assister à la réunion. (Voir lettre BURGMAYER du 20 août 1917.)

RÉCEPTION CHEZ LE CHANCELIER MICHAELIS.

TACK prononça un discours en allemand en ces termes (2) :

Excellence,

« A l'occasion de votre court séjour à Bruxelles, le Conseil de Flandre a l'honneur de vous saluer respectueusement. Il saisit cette occasion pour vous renouveler ses félicitations, qu'il vous envoya à l'occasion de votre nomination comme Chancelier, et **pour exprimer l'espoir que sous votre haute direction, l'Allemagne puisse conquérir son droit à l'existence et obtenir la paix qu'elle désire.**

Nous nous permettons d'attirer votre bienveillante attention sur les points suivants, relativement à la motion votée par le REICHSTAG et se prononçant contre toute annexion.

Nous prions Votre Excellence de réfléchir que la **libération nationale du peuple flamand et son adhésion aux Puissances centrales sera précisément la fin d'une annexion** (Verwaltigung), **à laquelle le peuple flamand est soumis depuis la fondation de l'Etat belge**

(1) Traduction littérale, in-extenso.

(2) Ce discours fut discuté à la Commission Exécutive le 18 août; après différentes modifications apportées au projet de Tack, il fut rédigé dans la forme ci-dessus.

dont la politique fut toujours fransquillonne. Nous supplions nos frères de race allemande de sauver l'élément germanique en Belgique d'une irrémédiable déchéance, en le rendant à ses aspirations naturelles : tel est le voeu de tout vrai Flamand. Ainsi ne parlent pas seulement tous les activistes, à quelque groupe qu'ils puissent appartenir; leurs revendications sont appuyées par les vœux muets de milliers et de milliers de Flamands passifs qui, dans les circonstances actuelles, n'osent pas encore se joindre à nous, à notre force grandissante et victorieuse.

Néanmoins, nous pouvons assurer Votre Excellence que le moment ne peut pas tarder auquel tous les Flamands conscients se soulèveront pour l'indépendance de la Flandre et se tourneront contre ceux qui auront abandonné le véritable caractère flamand.

Nombre de ces renégats et de nombreux fonctionnaires wallons encore en activité dans le pays flamand, font une résistance acharnée contre toutes mesures qui abolissent leurs privilèges injustifiés et qui rendent aux Flamands leurs droits naturels. Dans son cœur, le peuple flamand acclame ces mesures; aussi nous vaincrons cette résistance qui n'est inspirée que par une haine aveugle ou par l'intérêt personnel, en nous appuyant sur notre courage et sur l'aide de Dieu.

De plus en plus, Excellence, on peut se persuader que la séparation politique entre la Flandre et la Wallonie doit être proclamée.

Ce moment ne peut pas être éloigné pour nous grâce à la collaboration de nombreuses forces que nous avons recouvrées et qui, dans toutes les différentes administrations, se sont mises à notre service.

La séparation politique est envisagée par nous comme la plus haute garantie pour les chartes nationales qui nous ont été offertes par l'administration allemande; indispensable pour le relèvement de ce peuple flamand longuement abandonné et profondément humilié; indispensable pour la défense de la nationalité flamande.

Nous voulons proclamer la Flandre un Etat et nous vous demandons, Excellence, que vous saisissiez la première occasion favorable pour déclarer au monde entier que l'Allemagne, suivant le mouvement, conduira les Flamands à leur indépendance nationale et qu'à la Conférence de la paix elle exigera que l'indépendance flamande soit reconnue et garantie.

Le Conseil de Flandre est aussi d'avis, Excellence, que la Flandre, si elle veut vivre ses aspirations naturelles, doit adhérer économiquement aux Puissances Centrales. La nature, en effet, l'y a destinée en raison du transit et de l'exportation de ses riches produits et l'hinterland voisin est le territoire tout indiqué pour nos propres produits nationaux.

C'est pourquoi, Excellence, **le Conseil de Flandre estime qu'il est souhaitable que la Flandre entre dans une union douanière avec les Puissances Centrales** et que toutes les mesures préparatoires soient prises de commun accord dans ce but, dès maintenant, pour faire profiter également la Flandre de tous les avantages de la « Uebergangs-Wirtschaft », afin de pouvoir combattre la misère et l'émigration de notre nombreuse population ouvrière, ainsi que la décadence de notre commerce et de pouvoir rétablir sur notre propre sol notre industrie, si gravement compromise dans tous les domaines.

Nous avons réalisé ou préparé un travail positif : le développement culturel du pays flamand est garanti par l'Université de Gand et par la flamandisation de l'enseignement moyen et primaire. La création de l'Académie flamande est à l'étude.

Le développement économique s'appuie sur la création de nombreuses écoles industrielles dont les bases sont, dès à présent, jetées. Ici intervient l'introduction de l'assurance sociale obligatoire et de meilleures mesures de protection de l'ouvrier; la création d'un Conseil des mines flamand, qui s'occupera de la résolution du problème des mines de la Campine; une meilleure distribution de l'impôt progressif sur les revenus, l'introduction de l'impôt sur la propriété sont dès à présent deux réformes de grande importance, au point de vue financier, dont le peuple flamand sentira bientôt la bonne influence.

La nouvelle ordonnance sur les langues donnera enfin à la langue flamande dans l'administration la place qui lui revient de droit.

Pour assurer le développement du jeune Etat après la guerre, il sera nécessaire que l'Allemagne reste à nos côtés.

L'Allemagne a commencé la libération de la Flandre, l'Allemagne devra aussi mener à bien cette libération. De cette façon la puissante Allemagne remplira la haute mission qui lui est dévolue, comme étant la branche la plus forte de la souche germanique. En étendant sa main pour sauver un frère plus faible, elle servira le haut idéal humain; car, par une plus étroite adhésion aux Puissances Centrales, nous montrerons le chemin vers une Europe meilleure et plus saine.

Puisse Dieu, Excellence, vous donner force et santé nécessaires pour vous permettre de mener à bien la tâche qui vous est confiée. »

Le Chancelier MICHAELIS *répondit* :

« Messieurs,

J'ai considéré que c'était mon devoir de venir en Flandre dès que les devoirs que j'ai assumés en acceptant mes nouvelles fonctions, me l'ont permis.

Je veux me rendre personnellement compte des résultats du travail que le Gouverneur Général et ses administrés ont pu réaliser avec lui. Je me réjouis de faire votre connaissance et je vous remercie de la confiance que vous voulez bien m'accorder comme « porte-parole » du Conseil de Flandre.

Je me réjouis de vous entendre exprimer par vous-mêmes les vœux du peuple flamand. **Avec une joie enthousiaste, je prends connaissance de vos tendances positives qui vous préparent à collaborer avec l'administration allemande.**

Je vous prie de persévérer dans la voie où vous vous êtes engagés avec le Gouverneur Général précédent et avec le Gouverneur Général actuel.

Nous avons tous présents à l'esprit en ce moment les paroles que mon prédécesseur vous a dites à BERLIN, le 3 mars.

Je vous assure volontiers que le changement de chancelier n'apportera aucune modification à la politique de l'Empire vis-à-vis de votre mouvement. »

III.

Rapport sur l'entretien de MM. DEVREESE, Président du Conseil de Flandre, et OBOUSSIER, avec le Chancelier Comte von HERTLING à Spa, le 26 juillet 1918 (1).

(Traduction complète.)

Etaient présents :

Le Chancelier de l'Empire, le Sous-Secrétaire d'Etat von RADOWITZ, le professeur DEVREESE et moi (OBOUSSIER).

Après un mot de bienvenue, le Chancelier nous demande où en est le mouvement flamand et si nous avons le peuple derrière nous.

Le professeur DEVREESE répond en exposant longuement la situation.

Le professeur DEVREESE et moi-même, nous insistons sur la nécessité de pousser avec énergie la séparation administrative.

Le professeur DEVREESE exposa le programme de JONG VLAANDEREN et l'attitude radicale dans les camps et au front; je développai ensuite le programme « Unioniste », comment il se forma et quel est son but.

Le Chancelier d'Empire et le Sous-Secrétaire d'Etat manifestèrent plusieurs fois leur approbation.

Je terminai par une courte description des nécessités économiques et de l'importance d'Anvers.

Le Chancelier demanda ensuite comment on jugeait en Hollande le mouvement flamand, sur quoi le professeur DEVREESE donna quelques explications.

Dans la suite, à propos d'une question du Chancelier touchant le Gouvernement belge, le professeur DEVREESE et moi-même attirâmes son attention sur l'impression défavorable que les dernières déclarations de Son Excellence, relatives à la Belgique, avaient produite. Le Chancelier répondit que cela avait été un moment difficile, que l'on devait tenir compte de beaucoup de facteurs mais qu'il avait exactement le même point de vue que son prédécesseur, von BETHMAN-HOLLWEG.

Je l'assurai ensuite que les « Unionistes » suivaient avec beaucoup d'attention la politique en Allemagne et, qu'à leur avis, il n'était pas favorable au mouvement flamand, que ce fussent presque exclusivement des membres de Jong Vlaanderen et parmi ceux-ci des propagandistes très radicaux, qui s'occupassent de la propagande en Allemagne, alors qu'ils s'appuyaient sur une minorité politique. Les partis de la majorité, en effet, combattent la minorité et ils se sont servis de la question flamande comme d'une arme contre elle; nous autres, Flamands, nous pourrions être à un moment donné, victimes d'une pareille tactique. (*Approbation.*)

Le Chancelier demanda au professeur DEVREESE si JONG VLAANDEREN désirait voir la Flandre érigée en Royaume ou en République et, après que celui-ci eût répondu, le Chancelier émit le vœu de connaître la façon dont les Unionistes se représentaient l'union avec la Wallonie. Je lui exposai alors la question suivant notre programme.

---

(1) Traduction littérale du rapport original rédigé par Oboussier.

Le Chancelier porta la conversation sur notre Maison Royale et le professeur DEVREESE lui donna le sentiment de JONG VLAANDEREN sur ce point; **leur avis était que le retour de la Maison Royale n'était pas souhaitable.**

Je ne partageai pas cet avis et je lui signalai que le Roi était très aimé dans le pays et que, depuis la guerre, il avait acquis de grandes sympathies dans la population; il fallait en tenir compte.

Je dis également un mot sur l'influence que WAXWEILER avait sur le Roi et sur l'attitude de WAXWEILER vis-à-vis des Flamands et du mouvement flamand.

Le professeur DEVREESE parla ensuite de la francisation en général et indiqua le défaut de la cuirasse des nouvelles ordonnances sur l'enseignement. Le Sous-Secrétaire d'Etat dit qu'il pensait demander des renseignements à ce propos à l'autorité compétente, ajoutant que c'était une affaire extrêmement importante.

Le Chancelier posa encore quelques questions relatives à l'attitude du clergé.

Après un mot du professeur DEVREESE, je signalai la mauvaise influence du Cardinal MERCIER et j'indiquai qu'avant la guerre le mouvement flamand était en grande partie catholique, que beaucoup de prêtres y avaient participé et que maintenant encore, au front, beaucoup d'aumôniers avaient pris la tête du mouvement.

Son Excellence suivit l'exposé avec le plus grand intérêt; une nouvelle visite fut fixée et nous nous séparâmes.

L'entrevue avait duré 3/4 d'heure (1).

(Signé) OBOUSSIER.

(1) On remarquera que Oboussier ne donne quasi aucun renseignement sur les déclarations faites par Devreese.

IV.

Compte rendu de l'entretien de MM. TACK et DE DECKER avec S. E. le Chancelier de l'Empire, Comte von HERTLING, le samedi 3 août 1918 à Spa, en présence de M. von RADOWITZ, sous-secrétaire d'Etat.

(Traduction complète.)

Le Chancelier de l'Empire nous souhaita la bienvenue en une courte allocution et dit qu'il était heureux de saluer en nous deux collègues, un philologue moderne et un philologue classique, et mit alors immédiatement l'entretien sur le terrain politique.

LE CHANCELIER DE L'EMPIRE. — Il en est bien ainsi, n'est-ce pas : le mouvement flamand n'est pas un produit allemand, mais émane du peuple; c'est ce dont je me suis persuadé de plus en plus par l'étude personnelle que j'ai faite du mouvement.

M. DE DECKER esquisse alors l'origine du mouvement flamand vers 1840 comme une réaction contre le Belgicisme. Parmi les forces ennemies que nous avons à combattre, les fransquillons occupent la première place; ils sont malheureusement en Flandre les possédants, les forts en capital qui non seulement nous trompèrent aux élections, mais se joignirent à nos autres ennemis pour estropier toutes les lois relatives aux langues. C'est ce que fera aussi la Commission qui est instituée au Havre par le ministre Cooreman pour contrecarrer la propagande activiste au front et dans le territoire occupé. Cette commission se compose, en effet, de quatre Wallons, quatre Flamands et... deux Bruxellois, vrais représentants de l'ancien régime belge qui donnerait la note dominante dans toutes les délibérations. Cela se terminera donc en une nouvelle duperie. Ce que fera cette commission a été fait en grand par le Parlement belge à l'égard du peuple flamand. Les Flamands, qui en avaient assez de ce système, ont saisi l'occasion pour empêcher le retour de cet état de choses. C'est là le fondement moral de l'activisme.

LE CHANCELIER DE L'EMPIRE. — Vous n'êtes pas encore tous d'accord au sujet de la solution définitive; à ce que j'ai entendu, il y aurait à cet égard différentes opinions.

TACK. — Il existe effectivement deux grands partis au Conseil de Flandre : Les Jeunes-Flamands qui veulent un Etat de Flandre souverain, indépendant, tout à fait séparé de la Wallonie, et les Unionistes qui visent à une union personnelle entre une Flandre indépendante et une Wallonie indépendante. **Mais les deux partis, et j'ose le dire, tout le Conseil de Flandre, sont d'accord sur ce point, que le développement de la Flandre ne peut être garanti que par une indépendance politique.** Car le Gouvernement belge, une fois revenu, avec son ancienne puissance, aurait vite brisé les ministères flamands que nous avons obtenus par la séparation administrative.

Un autre point, Excellence, au sujet duquel nous sommes tous d'accord est l'abandon du nom de Belgique. La conception Belgique n'est qu'une conception réchauffée de la Renaissance, appliquée à un accouplement de deux peuples dont la descendance et le territoire diffèrent absolument de la Belgique de César et de ses habitants.

Le nom de Belgique a rendu possible aux gouvernements belges, une politique d'union centralisatrice qui voulait faire de **la Flandre, autrefois bilingue,** un pays uniquement de langue française. **C'est encore le nom de Belgique qui a permis d'ameuter le monde contre l'Allemagne à propos d'une soi-disant violation de neutralité et de détourner l'attention de la situation douloureuse, inouïe, que la Belgique avait imposée à la population flamande.** Le nom de Belgique a permis à l'Entente de ne souffler mot des Flamands; c'est le tombeau

dans lequel les Flamands sont enterrés. Et après la guerre, ce nom sera si intimement lié à l'Entente, que la Belgique ne pourra plus s'en détacher moralement aux yeux du monde et ne pourra plus être neutre. **Ce mal ne peut être écarté que par l'abandon de la nationalité belge et la création d'une Flandre indépendante et d'une Wallonie indépendante. Aussi longtemps que l'on porte le nom de Belge, on ne peut devenir Flamand et l'on reste enchaîné à la culture politique belge.**

LE CHANCELIER DE L'EMPIRE. — **Oui, ce sera bien ce qu'il y a de meilleur : deux Etats, sous une souveraineté commune.** Comment concevez-vous cette souveraineté commune ?

TACK. — **Si la solution doit être la formation de deux Etats indépendants sous une souveraineté commune, la liaison doit être aussi faible que possible,** car nous craignons que, par une étroite liaison, le danger de l'Etat unique Belgique reparaisse. Le temps doit nous montrer jusqu'où on pourra aller. Beaucoup de choses devront rester à l'état provisoire, pour n'être confirmées que lorsque l'expérience les aura démontrées bonnes et salutaires.

LE CHANCELIER DE L'EMPIRE. — Et l'Angleterre ?

TACK. — L'Angleterre, étant une île, est obligée par sa politique de dominer la Manche dans l'intérêt de sa puissance maritime et d'asseoir sa domination sur les côtes continentales de la Manche. Au moyen âge, lors de la guerre de « Cent Ans », l'Angleterre a utilisé la Flandre pour menacer le flanc de la France, et après qu'elle eût été chassée de Calais, elle a tâché de plus en plus d'utiliser les Pays-Bas comme base d'opérations pour ses visées continentales. Dans les temps modernes, elle a voulu utiliser la Belgique comme tête de pont pour réaliser des projets guerriers et économiques. Mais nous, Flamands, sommes méfiants de l'Angleterre, car nos intérêts économiques sont opposés. Londres est le port concurrent naturel d'Anvers. L'Angleterre a fermé notre Escaut par le Traité de Munster et voudrait encore utiliser la Belgique comme un tampon opposé au libre développement du commerce allemand. Ce serait la ruine économique d'Anvers et de la Flandre. En face de la propagande anglo-flamande de Northcliffe, qui renferme en soi du danger, l'Allemagne doit prendre des mesures immédiates.

LE CHANCELIER DE L'EMPIRE. — Quelles mesures, par exemple ?

DE DECKER. — Le gouvernement allemand a déjà pris en Belgique différentes mesures au bénéfice du développement autonome de la Flandre : l'Université, la séparation administrative. Mais bien que les Belges diffèrent encore d'opinion au sujet de la future solution du problème belge, tous sont cependant d'accord pour estimer que, si la Belgique est restaurée avec cette seule réserve d'une simple séparation administrative, notre bel édifice sera en miettes dans peu d'années; à ce sujet tous les groupes sont d'accord que nous devons obtenir au minimum la séparation politique entre Flamands et Wallons, et je forme personnellement le souhait que cette séparation soit réalisée en fait notamment en faisant de plus en plus de la Commission des Fondés de Pouvoir un véritable gouvernement provisoire. Il surgira bien, de ce fait, quelques conflits, mais cela ne doit pas empêcher de réaliser le véritable grand projet.

Par la réalisation pratique de la séparation administrative, les Flamands, de plus en plus, gagneront confiance, et les passifs seront de plus en plus poussés vers nous. La conviction se répandra dans le peuple que les activistes veulent faire une politique flamande. J'attache plus d'importance à une semblable réalisation qu'à des déclarations verbales et à la reconnaissance prématurée par l'Allemagne de notre indépendance, car l'Allemagne ne peut maintenir cette indépendance que si elle demeure forte; nous ne savons pas ce que les événements de guerre peuvent nous apporter.

LE CHANCELIER DE L'EMPIRE. — Oui, nous devons tenir compte d'échecs éventuels.

DE DECKER. — **C'est justement ce qui rend si difficile la tâche de la Commission des Fondés de Pouvoir qui cherche toujours à maintenir un lien entre la politique du Conseil de Flandre et celle de l'Allemagne.**

LE CHANCELIER DE L'EMPIRE. — **Avez-vous derrière vous la grande majorité du peuple ?**

TACK. — **Cela, nous ne pouvons pas encore le déclarer pour le moment.** Notre propagande récolte chaque jour de nouveaux adhérents; beaucoup se taisent, le cœur tourné vers nous. **Mais le principe moral de l'activisme, qui est la confiance dans l'Allemagne, est quelque peu ébranlé — permettez-moi, Excellence, de vous dire ceci — par votre récent discours, qui a été connu en même temps que la nomination de la Commission constitutionnelle et linguistique par le gouvernement du Havre.** Il y a parmi les Flamands beaucoup de gens qui sont indifférents, d'autres qui ont des scrupules de conscience et encore plus qui pensent anxieusement à l'avenir. Nous devons délivrer ces hommes des chaînes qui les retiennent. Mais pour cela nous attendons de l'Allemagne des mesures qui démontrent qu'elle traite sérieusement la question de l'indépendance flamande; il faudrait, par exemple, l'institution d'une Commission Constitutionnelle flamande, l'extension des pouvoirs de la Commission des Fondés de Pouvoir en une Commission Gouvernementale provisoire, l'attribution de l'administration des principales communes aux activistes. Alors nous gagnerons beaucoup d'adhérents et nous réunirons le personnel nécessaire pour l'occupation de toutes les places.

LE CHANCELIER DE L'EMPIRE. — Faut-il pour cela prescrire de nouvelles élections ?

TACK. — Non. Le mandat de tous les membres des Conseils provinciaux et communaux est périmé. Ils siègent de manière illégale, seulement en vertu du principe de continuité. Ces derniers temps on a eu recours à la prorogation de leur mandat. S'ils contrecarrent la politique activiste, nous pouvons les déposer et les remplacer par des activistes.

DE DECKER. — Il faut ajouter que la plus grande partie de la population flamande se compose de paysans.

LE CHANCELIER DE L'EMPIRE. — Oui, la Flandre est un pays agricole.

DE DECKER. — Ces cultivateurs ne sont pas contre nous, **ils sont indifférents**, et adoptent une attitude d'expectative; ils se feront aux nouvelles circonstances. Notre propagande parmi eux suit son cours ordinaire. Nous pouvons aussi compter sur une partie du clergé. Nous en avons eu, en ces derniers temps, des preuves aussi bien en territoire occupé qu'au front. Si le cardinal Mercier n'était pas si hostile, tout le bas clergé serait avec nous.

LE CHANCELIER DE L'EMPIRE. — Cela est très réjouissant et très important. La langue hollandaise est-elle la même que la langue flamande ?

TACK. — Les dialectes sont naturellement différents, mais la langue usuelle cultivée et la langue écrite sont pareilles; seulement les intérêts politiques et économiques de la Flandre et de la Hollande diffèrent depuis la séparation de 1648. La Hollande a aussi gardé notre Escaut fermé, la Hollande a tenu éloignée des bouches de l'Escaut notre population des Flandres Orientale et Occidentale, la Hollande a interrompu la communication directe entre la Flandre et l'Allemagne, la Hollande nous a fermé l'Escaut oriental et rendu plus long, plus dangereux et plus difficile la route de notre trafic vers le Rhin; c'est pourquoi la Belgique fut contrainte de construire en 1844 le chemin de fer vers Cologne, afin d'établir une communication directe avec l'Allemagne; nous espérons qu'après la guerre on réalisera le canal Rhin-Escaut.

LE CHANCELIER DE L'EMPIRE. — Oui, notre Roi de Bavière attache aussi grande importance à cette question.

TACK. — Les Hollandais craignent l'influence allemande et voient d'un mauvais œil l'influence allemande en Flandre. **Un rapprochement entre la Hollande et la Flandre doit reposer sur des bases économiques et ne peut, à mon avis, être opéré qu'en passant par l'Allemagne.**

DE DECKER. — Une des raisons, Excellence, pour lesquelles la réalisation de nos souhaits est retardée, est l'attitude de quelques autorités allemandes, surtout de celles du commerce et de l'industrie; ces messieurs s'efforcent d'établir des rapports avec les forces capitalistes qui sont encore en ce moment en Flandre, les fransquillons. C'est là un fait très regrettable et il est nécessaire que ces messieurs soient prévenus par leur gouvernement du grand intérêt que l'Allemagne porte à la solution flamande du problème belge.

Le Comité National est aussi un grand ennemi, un Etat dans l'Etat et au-dessus de l'Etat. **Si nous pouvions remplacer le Comité National, nous disposerions d'une grande puissance et de beaucoup de places.**

LE CHANCELIER DE L'EMPIRE. — C'est une question difficile. Nous sommes retenus par un traité.

TACK. — Précisément, ce traité a été une faute de la part de l'Allemagne; on aurait dû mettre le ravitaillement, dès l'origine, entre des mains flamandes.

LE CHANCELIER DE L'EMPIRE. — Vous avez parlé tantôt de l'Université flamande de Gand. Réussit-elle bien ?

TACK. — Très bien. La première année, il y avait 150 étudiants; le total est monté à 400 la seconde année. En Allemagne ces étudiants seraient presque tous des étudiants réguliers; d'après les lois belges, il y a sur ces 400 étudiants environ 300 étudiants réguliers et 100 étudiants libres. Toutes les facultés sont établies, ainsi que les écoles techniques, une école supérieure de commerce et une école supérieure d'agronomie horticole.

LE CHANCELIER DE L'EMPIRE. — Existe-t-il aussi une faculté de médecine ?

TACK. — Certainement, Excellence, avec toutes ses cliniques. Ces institutions existaient déjà avant la guerre.

DE DECKER. — L'Université flamande de Gand est un des plus brillants résultats de la guerre au point de vue de la culture.

LE CHANCELIER DE L'EMPIRE. — Messieurs, dans mon discours, je ne pouvais traiter le problème flamand. A ce moment la politique intérieure était très compliquée. Si j'avais touché au problème flamand, il y aurait eu une motion de la part des annexionnistes, et je m'étais prononcé contre l'annexion; si j'avais parlé de la fondation d'une Flandre et d'une Wallonie indépendantes, ceux qui ne veulent pas entendre parler d'immixtion dans la vie des autres nations auraient protesté.

Le minimum que l'Allemagne peut obtenir pour vous est, dans le pire des cas, une amnistie complète pour les activistes, car leur conduite a été honnête (ceci le Chancelier de l'Empire le dit d'une voix accentuée). **Mais nous espérons que nous ferons davantage et que nous pourrons atteindre la fondation de deux Etats indépendants : Flandre et Wallonie.**

DE DECKER. — Cela n'empêcherait pas la Belgique de subsister, d'exister géographiquement.

TACK. — **Oui, la Belgique rétablie géographiquement, mais dans les frontières de l'ancienne Belgique une Flandre Indépendante, à côté d'une Wallonie Indépendante. Alors le nom de Belgique doit disparaître.**

LE CHANCELIER DE L'EMPIRE. — J'espère que ces Messieurs sont satisfaits de ces explications. Je me suis de tout temps vivement intéressé à la question flamande.

TACK-DE DECKER. — Notre impression, Excellence, est bonne.

V.

Rapport sur la réception du professeur Dr CLAUS et du Dr BORMS, par Son Excellence le Chancelier de l'Empire Comte von HERTLING, à Spa, le Samedi 10 Août 1918.

(Traduction complète.)

La réception eut lieu à 10 h. 30, le matin, dans la villa que le Chancelier habite dans les environs de SPA, et dura jusqu'à 11 h. 15.

Le Sous-Secrétaire d'Etat VON RADOWITZ fut également présent à l'entretien qui eut lieu sur un ton très intime et très amical.

Après les premières salutations, le CHANCELIER entra dans le vif du sujet :

Messieurs, votre mouvement est un mouvement fort intéressant. Nous nous demandons souvent : Comment tout cela ira-t-il plus tard ? Est-ce que votre mouvement sera suffisamment fort pour conserver tout ce qui a été établi, quand nous nous serons retirés ?

BORMS. — **Excellence, nous aurons encore besoin pendant un certain temps de l'aide allemande.**

LE CHANCELIER. — **Nous ne vous abandonnerons jamais tout à fait.** C'est d'ailleurs pour nous une question d'honneur : au demeurant nous vous avons donné notre parole; mais avez-vous assez de monde derrière vous ?

BORMS. — Le mouvement grandit de ses propres forces; j'ai pu d'autant mieux m'en rendre compte que je suis depuis le début dans l'activisme. Ici l'orateur expose le développement de l'activisme et montre un exemple concret, notamment comment la commune de MERCHTEM près de Bruxelles, où, en juin dernier, le premier bourgmestre activiste fut établi, a fait de grands progrès en deux ans dans la voie de l'activisme.

LE CHANCELIER. — Avez-vous d'autres bourgmestres activistes comme celui-là ? Ce serait naturellement très important.

BORMS. — Celui de MERCHTEM est le premier qui ait été nommé pendant la guerre, mais, outre celui-là, nous avons différents bourgmestres qui, avant-guerre, étaient flamingants et qui nous sont restés fidèles. En outre, à GAND, nous avons déjà un Collège d'échevins complètement activiste et, à Anvers, tout est prêt pour placer l'administration de la ville dans les mains des flamingants.

LE CHANCELIER. — **Est-ce que la flamandisation des Conseils communaux pourrait se faire par voie d'élections ?**

BORMS. — **Non, Excellence, aussi longtemps que la puissance de nos ennemis n'est pas brisée, principalement la puissance du Comité National.** Le Pouvoir occupant fera donc bien de continuer à livrer les Communes aux activistes, comme cela s'est passé si heureusement à GAND. L'aristocratie, le capital sont contre nous.

LE CHANCELIER. — Oui. Vous devez devenir économiquement plus forts.

BORMS. — C'est ce que nos chefs ont vu très clairement déjà avant-guerre. Lodewijk DERAET a développé cette idée dans son principal ouvrage *Vlaamsche Volkskracht*, mais depuis 1910 nous avons tendu tous nos efforts vers la flamandisation de l'Université de Gand.

LE CHANCELIER nous demande maintenant quelques éclaircissements sur la situation de l'Université de Gand et il est heureux d'apprendre que tout s'y passe de façon satisfaisante.

Il continue : Ne pouvez-vous rien attendre du Gouvernement belge ?

BORMS. — Non; il nous est complètement adversaire. Il était déjà notre ennemi d'ailleurs avant la guerre; la preuve en est : son attitude dans la loi militaire, dans la loi scolaire et dans la question de l'Université flamande. Il continuera à nous menacer ainsi que le démontre la Commission linguistique qu'il vient d'établir. Ce sont de nouveau en majorité des Wallons et des Bruxellois qui la composent et ces derniers ne sont « ni chair, ni poisson »; il ne s'y trouve que deux vrais Flamands, dont un seul est... un pur Flamand: FRANZ VAN CAUWELAERT.

LE CHANCELIER. — Oui, celui-là est flamingant, n'est-ce pas ?

BORMS. — Certainement. Aussi est-il attaqué par nos ennemis, par exemple dans la presse réfugiée en Hollande, aussi bien que nous. Sa position dans la lutte flamande, qu'il mène, est bien plus avancée d'ailleurs qu'en 1915.

LE CHANCELIER. — Bruxelles restera une grande difficulté.

BORMS. — Oui, c'est la grande difficulté pour nous (de hardenoot).

LE CHANCELIER. — Cependant, Bruxelles est en majorité flamand. Un étranger ne le remarque pas, mais ce sont de nouveau les couches inférieures de la population qui sont restées flamandes ?

BORMS. — Oui, Excellence. A Bruxelles-ville, le nombre des habitants de langue flamande est supérieur de plus de 200,000 habitants au nombre des habitants ne parlant que le français (1). **Nous devons conquérir Bruxelles par les mêmes moyens que nos ennemis ont mis pour nous l'enlever : par l'administration et par l'école.**

LE CHANCELIER. — Oui, j'ai entendu dire que la francisation commence depuis le jardin d'enfants. Ceci doit immédiatement cesser. Le Verwaltungschef m'a assuré que des mesures seraient prises à ce sujet.

Et où en est-on en Wallonie ? Les Wallons ne vous sont pas tellement adversaires ?

BORMS. — Une grande partie de Wallons conscients de leur race nous approuvent. Au demeurant, avant la guerre, la séparation administrative était une de leurs exigences. Avant tout ils la voulaient pour un motif anticlérical. Ils avaient à ce moment déjà formé un Conseil « Assemblée Wallonne » avec des Ministères. Ainsi PASTUR était chargé de l'Intérieur, LORAND des Affaires étrangères, etc...

De temps en temps, le Sous-Secrétaire d'Etat répétait ce qui avait été dit ou ajoutait l'une ou l'autre chose.

Dr CLAUS. — Excellence, j'exprime difficilement ma pensée en allemand; c'est pourquoi je l'ai mise par écrit. Puis-je vous la lire ?

BORMS. — Le Dr CLAUS est le chef des « Unionistes ».

CLAUS lit alors une note de quatre pages environ où il expose les tendances unionistes. Il fait précéder cette lecture d'une introduction où il juge l'invasion en Belgique. Il critique aussi la théorie du « gage » (Faustpfand) dont parla le Chancelier dans son discours de juillet sur le rétablissement de la Belgique. La Belgique, conclut-il, doit être restaurée, non pas la Belgique unitaire d'avant-guerre, mais une Belgique fédérale dans laquelle la Flandre et la Wallonie pourraient se développer librement chacune suivant son propre caractère (voir note de CLAUS ci-dessous).

LE CHANCELIER. — L'expression « Faustpfand » a été, à mon étonnement, mal comprise par la presse étrangère. Je ne visais par là aucune violence comme on l'a prétendu et comme il semble que vous l'avez vous-même compris par erreur.

LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT. — C'est une notion particulière de notre langue juridique; nous sommes tous de formation juridique et nous sommes habitués à employer un langage professionnel de juristes. C'est ainsi que « Faustpfand » fut employé. « Quelqu'un a une malle chez moi et je ne lâche celle-ci que lorsque les dettes qui me sont dues m'ont été payées; voilà dans notre langue juridique le « Faustpfand ». »

LE CHANCELIER. — **Il en est de même en ce qui concerne le « Unrecht » dont mon prédécesseur, le Chancelier von BETHMANN a parlé au moment où la guerre a éclaté.**

(1) Voir la statistique linguistique de Bruxelles, p. 297, en note.

Dans la forme, suivant la lettre des traités, notre attitude était « unrecht », mais moralement nous avions le droit de faire ce que nous avons fait (Juristisch war das nach unzern Rechtsbegriffen unrecht, moralisch nicht).

BORMS fait remarquer qu'un très petit nombre d'activistes seulement pensent à ce sujet comme CLAUS.

Lui-même, ainsi que ceux qui, plus que CLAUS, se trouvaient mêlés avant la guerre au mouvement flamand, savaient trop bien ce qui se passait dans notre pays pour songer un seul instant que l'Allemagne commît une violation du droit en proposant à la Belgique de la traverser. La Belgique n'était pas neutre avant la guerre : elle était trop bien orientée vers la France et le Gouvernement ne faisait rien pour empêcher cela; bien au contraire, tous les jours 350,000 journaux français entraient dans le pays : *Le Matin, Le Journal,* etc..., tous de Paris et ils étaient vendus ici en Belgique pour le même prix que sur les boulevards de Paris.

L'exposition de Gand a été un moyen de propagande française.

Officiellement les Ministères et Consulats français ne s'occupaient pas de nos affaires politiques, etc...

Le Sous-Secrétaire d'Etat rappelle aussi l'activité de l'ambassadeur français KLOBUKOWSKI à Bruxelles.

BORMS. — **Nous n'avons regretté qu'une chose, c'est que le Chancelier précédent ait prononcé ce malheureux mot de : « unrecht ».**

Le Chancelier ayant fait différentes fois signe qu'il désirait terminer l'entretien, nous nous levâmes et, tandis qu'il nous reconduisait vers la porte, nous profitâmes de cet instant pour insister à nouveau sur la nécessité qu'il y avait à ce que l'on reconnaisse le plus vite possible par des actes notre indépendance, ce qui vaudrait mieux qu'une simple reconnaissance de forme. Par exemple, 'organisation de la « Rijkswacht » serait à cet égard de la plus haute signification.

LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT. — Oui, comme police certainement (Landelijke politie).

Nous manifestâmes notre reconnaissance pour la réception et fûmes conduits jusqu'à notre auto par le Sous-Secrétaire d'Etat, VON RADOWITZ.

Signatures autographes : BORMS, CLAUS.

La NOTE de CLAUS, lue au Chancelier, est jointe au présent rapport.

CLAUS commence par regretter que l'Allemagne ait envahi la Belgique et rappelle les noms de Louvain, Aerschot et Dinant, qui firent naître une grande haine contre l'Allemagne.

Il dit qu'en effet, la question du droit est à la base de l'existence des petites nations. Dans ce sens à son avis, bien plus qu'au point de vue économique et militaire, la question belge est le point essentiel de la guerre mondiale. C'est donc, dit-il, avant tout cette question morale qui doit être résolue.

La France a trouvé dans la cause de la Belgique un excellent soutien de sa propagande de revendications de l'Alsace-Lorraine et elle a pu faire croire au monde que la parole, que l'on a à tort attribuée à BISMARCK — *la force prime le droit* — était encore toujours la ligne de conduite de la politique allemande.

Ni l'Angleterre, ni l'Amérique ne partagent ces sympathies, que la Belgique et la France sont parvenues à s'assurer. Beaucoup sentent, d'autres savent, que l'Angleterre est entrée dans la guerre pour enrayer le développement considérable des intérêts allemands et que l'Allemagne. dans le vrai sens du mot, fait une guerre de défense.

Parlant du discours de VON BETHMANN-HOLLWEG, CLAUS dit que celui-ci a reconnu l'injustice commise par l'Allemagne vis-à-vis de la Belgique et a signalé que, si l'Allemagne gagnait la guerre, elle pourrait indemniser de ce fait la Belgique.

Je suis fermement convaincu que seule une attitude répondant à ces paroles pourrait nous rapprocher de la paix.

Il dit ensuite qu'à ce sujet le dernier discours du Chancelier n'a pas été heureux, notamment parce qu'il y développe la théorie du « Faustpfand ».

Il ajoute : « **C'est la première fois que le Chancelier allemand parle de l'indépendance de la Belgique, mais cette indépendance n'est pas concevable sans l'indépendance de la Flandre et de la Wallonie.** »

Il expose que, selon lui, l'Allemagne est le pays en fait le plus sainement démocratique par les œuvres sociales qui y sont organisées et cependant ce pays est et reste un pays de réaction et de conservatisme autocrate. La France qui, dans son organisation, est en réalité le pays le moins démocratique qui soit, a toujours à la bouche les mots : liberté, égalité, fraternité, ce qui lui amène des sympathies.

L'Angleterre, qui a opprimé tant de peuples, est arrivée par sa diplomatie habile à faire croire au monde entier qu'elle va lui apporter la liberté !

La lutte pour la liberté des petites nationalités est une des caractéristiques de cette guerre. L'idée qu'il y a ici un peuple « frère de l'Allemagne », a été reconnue dès le début de la guerre par l'Allemagne et par le Gouvernement allemand, qui a fait tout le possible pour faire accorder justice aux revendications flamandes. Y ont-ils réussi ?

Le Gouvernement a fait une politique flamande en liaison étroite avec ses intérêts intérieurs et sa politique étrangère et ainsi sont nées des tendances qui ont occasionné le plus grand tort à notre politique flamande, ainsi qu'à celle de l'Allemagne et qui peut-être nous obligeront un jour à nous séparer l'un de l'autre.

La politique flamande est devenue peu à peu, sous l'influence de certains partis allemands qui cherchaient des bases sur lesquelles s'appuyer, une force politique dans les mains du Gouvernement allemand, une force politique qui doit conduire l'Allemagne à une annexion de la Flandre, plus ou moins déguisée au point de vue économique, politique et militaire.

Ceci est un abus de la force qui fatalement doit venir troubler le développement démocratique de notre mouvement tel que je le conçois, comme « Unioniste ». Le discours de Son Excellence le Chancelier ne m'a pas tranquillisé à ce sujet.

Ainsi se développe dans le pays et aussi en Allemagne une méfiance qui apparaît dans les discussions. Le manque de netteté nous conduit à l'insécurité.

Le mouvement flamand, s'il est compris comme il doit l'être, est seul capable de trancher le problème belge, grâce à ses tendances démocratiques et nationales.

L'Allemagne, en s'appuyant sur le mouvement flamand, pourrait augmenter en Europe et dans le monde l'importance de sa civilisation par la libération des peuples opprimés, et principalement de ce petit peuple qui lui est lié par la race et qui, depuis des siècles, est traité comme un peuple d'esclaves. L'Allemagne peut gagner ce peuple tant au point de vue politique qu'économique.

Que doit-on donc réaliser ?

La Flandre doit devenir indépendante. Pour arriver à cette indépendance, il faut avant tout que la séparation administrative soit réalisée loyalement et énergiquement. En partie, elle a été instaurée mais ce qu'il y manque encore, l'administration allemande le sait et les Fondés de Pouvoir du Conseil de Flandre le savent encore mieux !

Par une collaboration confiante, les questions difficiles peuvent être certainement résolues si le Gouvernement allemand prend les mesures nécessaires pour y arriver et s'il cherche à écarter l'insécurité actuelle.

Lorsque la séparation administrative sera réalisée, il me paraît possible d'arriver petit à petit à l'indépendance de fait de la Flandre, si les Fondés de Pouvoir du Conseil de Flandre obtiennent une autorité plus ou moins reconnue en matière exécutive et législative, dans la mesure naturellement où les nécessités militaires le permettent.

Une fois ce but atteint, et ceci peut se faire sans que nos droits mutuels ne soient frustrés,

ce sera l'affaire de l'Allemagne d'obtenir à la Conférence de la paix, que ce qu'elle aura créé pendant l'occupation soit maintenu et reconnu. Il est possible d'y arriver en établissant entre la Hollande, la France et l'Allemagne, un **Etat garanti par le Droit international, qui assurerait aux Flamands et aux Wallons leur pleine indépendance et qui donnerait à chacun de ces peuples sa législation, son administration et sa justice propres :** et ces deux nations pourraient régler de commun accord leurs intérêts communs, de façon que la devise « L'Union fait la Force » devienne une réalité.

Un Etat fédératif : Flandre-Wallonie, tel est le but du programme « Unioniste ».

Si cette Belgique fédérative doit être comprise à peu près comme l'étaient la Suède et la Norvège, ou comme l'Autriche-Hongrie, ou comme la Suisse, ou encore comme par exemple se trouvait l'Angleterre vis-à-vis du royaume de Hanovre, ou comme se sont trouvées la Belgique et l'Autriche, là n'est pas, en ce moment, la question.

Tout ce qui pousse à la décentralisation mènera à bien l'Etat « Flandre-Wallonie ». Si l'Allemagne peut arriver à réaliser cet Etat fédéral « Flandre-Wallonie », elle profitera pleinement des avantages politiques, culturels et économiques de son œuvre.

La Belgique « centralisée », avec sa conception d'« Unité Nationale » doit disparaître. Un Etat souverain de Flandre, qui ne peut apparaître évidemment par une victoire éclatante de l'Allemagne, victoire que personne ne peut prophétiser et qui, si elle se réalise, nécessitera des sacrifices si considérables que l'on recule d'épouvante en y pensant, **cet Etat souverain de Flandre ne pourrait être qu'un Etat vassal de l'Allemagne !**

Une union avec la Hollande pourrait seule écarter ce danger, mais alors ce serait vraiment faire de la Wallonie un Etat vassal de la France.

Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

LES ARCHIVES
DU
CONSEIL DE FLANDRE
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA

LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE

BRUXELLES
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16